

Fiche d'inscription

Cours de préparation au BIA



Année scolaire 2025-2026

NOM :

Prénom :

Date de naissance : Lieu de naissance :

Téléphone portable de l'élève :

Adresse électronique de l'élève :

Établissement scolaire fréquenté : Classe :

Représentants légaux :

NOM Prénom

Lien avec l'élève

Adresse postale

Téléphone portable

Adresse électronique

NOM Prénom

Lien avec l'élève

Adresse postale

Téléphone portable

Adresse électronique

Les cours se dérouleront en discontinu suivant un planning préétabli, le mercredi après-midi, pour une durée de 2 à 3 heures, au lycée Condorcet ou à l'aérodrome de Chaux. L'information, si elle est modifiée par rapport au dernier planning diffusé, sera transmise lors de la semaine précédente par messagerie électronique exclusivement et précisera le lieu, la date, l'horaire de début de cours, la durée prévue, le chapitre étudié et le nom du formateur.

A compléter par les représentants légaux :

Je soussigné, représentant légal de l'élève..... reconnaît :

- avoir reçu l'information relative à l'organisation des cours de préparation au Brevet d'Initiation à l'Aéronautique.
- avoir été informé de la possible réalisation de vols optionnels qui se dérouleront sous la responsabilité de l'association signataire de la convention (Association Belfortaine de Vol Moteur « ABVM »). Ces vols concernent, pour le premier les élèves ayant validé le test intermédiaire et pour le second ceux ayant obtenu le diplôme du B.I.A.
- autorise ses déplacements, prévus par la formation dans les locaux de l'ABVM, de l'ABVV, au lycée Condorcet ou sur les lieux d'activité d'ouverture culturelle. (BA116, Aérodrome de Bâle, ...)

Date :

Signatures

Représentants légaux :	Elève :

Délai impératif pour le retour de cette fiche dûment complétée, le 24/09/2025, passé ce délai votre inscription sera caduque.

Fiche à remettre complétée au secrétariat élève du lycée Condorcet accompagnée du chèque de 85€ à l'ordre de ABVM Belfort-Chaux. **Attention :** En cas d'abandon, d'exclusion en cours d'année ou départ après le premier test d'évaluation de janvier, cette somme restera acquise au club et ne pourra en aucun cas être remboursé à l'élève.



AUTORISATION PARENTALE DE VOL D'ENFANTS MINEURS

Je soussigné(e)

Demeurant à :

Agissant en qualité de représentant(e) légal(e) de l'enfant mineur non émancipé

né(e) leà.....

Déclare autoriser l'ABVM (Association Belfortaine de vol Moteur) ou toute autre personne autorisée par ce dernier :

☒ A transporter et faire participer notre enfant mineur lors de vols de découverte dans les conditions notamment de l'arrêté interministériel du 18 août 2016 ou lors de vols dans le cadre du Brevet d'Initiation Aéronautique (BIA).

☒ A suivre une formation au pilotage d'avion léger en vue de l'obtention d'une licence de base / de pilote privé (LAPL / PPL) ou toute autre qualification additionnelle.

La présente autorisation autorise les responsables de l'ABVM (Association Belfortaine de vol Moteur) à prendre toutes les dispositions nécessaires, notamment en cas d'accident ou de blessure de mon enfant susnommé y compris en cas d'hospitalisation nécessitant une intervention chirurgicale, même sous anesthésie.

La présente autorisation est régie par le droit français.

Par la présente autorisation, nous renonçons à tout recours contre l'ABVM sauf en cas de faute lourde ou intentionnelle de la part de ce dernier.

Fait à, le

Pour servir et valoir ce que de droit.

Signature obligatoire du ou des représentants légaux du mineur :

Faire précéder la signature de la mention « Bon pour autorisation d'un vol de découverte » ou « Bon pour autorisation d'une formation au pilotage »

Signature du ou des représentant(s) légal(aux) du mineur



AUTORISATION PARENTALE DE VOL D'ENFANTS MINEURS

Je soussigné(e)

Demeurant à :

Agissant en qualité de représentant(e) légal(e) de l'enfant mineur non émancipé

né(e) leà.....

Déclare autoriser l'ABVM (Association Belfortaine de vol Moteur) ou toute autre personne autorisée par ce dernier :

☒ A transporter et faire participer notre enfant mineur lors de vols de découverte dans les conditions notamment de l'arrêté interministériel du 18 août 2016 ou lors de vols dans le cadre du Brevet d'Initiation Aéronautique (BIA).

☒ A suivre une formation au pilotage d'avion léger en vue de l'obtention d'une licence de base / de pilote privé (LAPL / PPL) ou toute autre qualification additionnelle.

La présente autorisation autorise les responsables de l'ABVM (Association Belfortaine de vol Moteur) à prendre toutes les dispositions nécessaires, notamment en cas d'accident ou de blessure de mon enfant susnommé y compris en cas d'hospitalisation nécessitant une intervention chirurgicale, même sous anesthésie.

La présente autorisation est régie par le droit français.

Par la présente autorisation, nous renonçons à tout recours contre l'ABVM sauf en cas de faute lourde ou intentionnelle de la part de ce dernier.

Fait à, le

Pour servir et valoir ce que de droit.

Signature obligatoire du ou des représentants légaux du mineur :

Faire précéder la signature de la mention « Bon pour autorisation d'un vol de découverte » ou « Bon pour autorisation d'une formation au pilotage »

Signature du ou des représentant(s) légal(aux) du mineur